Image not found or type unknown

concubinage aprsè achat immobilier

Par **vick86**, le **25/06/2009** à **17:30**

mon père a acquit une maison avec ma mère il y a 5ans de cela puis celle-ci est décèdée. aujourd'hui une autre femme est venue vivre avec lui mais ils ne sont ni mariés ni pacsés. si il arrive quelque chose à mon père, aura-t-elle droit à une part de la maison? o aura t-elle droit de rester dans la maison?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés